Diagonales : Vers une imposition du capital symbolique ?

19-12-2012

On pourrait croire qu'avec le temps le législateur a déjà taxé ou envisagé de taxer tout ce qui pourrait l'être : biens immobiliers et mobiliers, travaux et achats les plus divers, licites et même illicites au nom de la règle d'autonomie du droit fiscal. Mais il est des actifs jusqu'à présent demeurés hors de toutes les assiettes de l'impôt : les diplômes. Il suffit de lire les prospectus des écoles et universités pour en évaluer la valeur : toutes mettent en avant la rémunération que peuvent espérer leurs heureux détenteurs, à la fin de leurs études, dix ans plus tard, voire en fin de carrière.

La tendance est au prélèvement à la source. Si l'on taxait les diplômes dès leur obtention, verrait-on des contribuables fiers de payer des impôts ?

Jean-Jacques Salomon

jjsalomon@oomark.com